




PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cycle de spécialisation



Sécurité des usages numériques

2016-2017



AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ
DES SYSTÈMES D'INFORMATION

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :
14 OCTOBRE 2016

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'information est désormais au cœur des actifs immatériels de l'entreprise et constitue un élément clé de sa performance. L'évolution de l'Internet a par ailleurs conféré aux systèmes d'information une dimension incontournable du développement de l'économie. La sécurité numérique représente donc un enjeu majeur pour la pérennité et la compétitivité des entreprises.

Le Cycle de spécialisation en « Sécurité des usages numériques » est supervisé par le Département Intelligence et Sécurité économiques de l'INHESJ en partenariat avec le Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF).

L'INHESJ est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du Premier ministre. L'INHESJ intervient dans les domaines de la formation, des études, de la recherche, de la veille et de l'analyse stratégique en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale et économique ainsi que dans ceux intéressant la justice et les questions juridiques.

Le CIGREF, association de Grandes Entreprises, a quant à lui pour vocation de « Promouvoir l'usage des systèmes d'information comme facteur de création de valeur et source d'innovation pour l'entreprise ». Il mène également un programme international de recherche sur ces thématiques, au travers de la Fondation CIGREF (sous égide de la Fondation Sophia Antipolis).

Ce cycle se fixe pour objectifs de délivrer les savoir-faire visant l'identification, l'évaluation et la maîtrise de l'ensemble des risques et des malveillances à tous ceux qui veulent mieux comprendre les enjeux de la Sécurité Numérique au sein des entreprises. Il s'adresse entre autres aux :

- dirigeants, managers métiers, responsables fonctions ;
- managers sécurité/sûreté des entreprises, gestionnaires de risques ;
- responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) ;
- consultants en sécurité informatique ;
- directeurs des systèmes d'information (DSI) ou responsables du service informatique ;
- chefs de projet informatique en charge du projet sécurisation ;



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Intelligence et Sécurité économiques

Tél : +33 (0)1 76 64 89 93

Fax : +33 (0)1 76 64 89 31

Courriel : securite-economique@inhesj.fr

Site internet : www.inhesj.fr

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les stagiaires du Cycle de spécialisation en « Sécurité des usages numériques » sont recrutés sur dossier.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des cours magistraux et des retours d'expérience au cours desquels des représentants d'administrations centrales, des policiers (Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication – OCLCTIC; Direction générale de la sécurité intérieure – DGSI) et gendarmes (Institut de recherches criminelles de la Gendarmerie nationale et service technique de recherches judiciaires et de documentation – IRCGN et STRJD), des membres des services de sécurité de l'État (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – ANSSI; Direction de la protection et de la sécurité de la Défense – DPSD), des cadres d'entreprises ou des conseils spécialisés (avocats, auditeurs,...) présentent des analyses et des pratiques concernant les thèmes suivants :

- Quelle gouvernance de l'Internet ? - Les missions de police sur le Net.
- Quel rôle pour la Défense sur Internet ? - Les risques informationnels.
- Panorama des attaques informatiques: quelles menaces, quelles réponses ?
- Le(s) droit(s) à l'heure d'Internet.
- Sécurité des systèmes d'information : les règles et procédures qui s'imposent.
- Sécuriser sur la durée.

Des visites d'institutions et/ou d'entreprises sont organisées au cours du cycle.

• Déroulement du cycle

Le **Cycle de spécialisation en « Sécurité des usages numériques »** de l'INHESJ débutera en **novembre 2016** et se terminera en **juin 2017**.

L'ensemble des enseignements comporte un volume de **112 heures (7 heures x 16 jours)** réparties sur **16 jours, à raison de 2 jours par mois sur une durée de 8 mois**.

Les cours magistraux auront lieu au siège de l'Institut à l'École militaire à Paris. Toutefois, des visites organisées par le département chez des partenaires (institutionnels et/ou entreprises) pourront occasionner des déplacements en France.

Programme prévisionnel 2016 – 2017

(Susceptible de modifications)

N° de module	Dates	Thèmes
M1	21 et 22 Novembre 2016	Quelle gouvernance de l'Internet ?
M2	12 et 13 Décembre 2016	Les missions de police sur le Net
M3	30 et 31 Janvier 2017	Quel rôle pour la Défense sur Internet ?
M4	27 et 28 Février 2017	Les risques informationnels
M5	27 et 28 Mars 2017	Panorama des attaques informatiques : quelles menaces, quelles réponses ?
M6	18 et 19 Avril 2017	Le(s) droit(s) à l'heure d'Internet
M7	22 et 23 Mai 2017	Sécurité des systèmes d'information : les règles et procédures qui s'imposent
M8	19 et 20 Juin 2017	Sécuriser sur la durée

Les stagiaires admis à suivre ce Cycle de spécialisation ont une obligation d'assiduité aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

• Validation du cycle

L'assiduité aux cours et la remise d'un rapport, dont le sujet est arrêté par le Département Intelligence et Sécurité économiques (en concertation avec le stagiaire) en début de cycle, viennent valider cette formation.

Le Cycle de spécialisation est sanctionné par la **délivrance d'un certificat de spécialisation** signé conjointement par l'INHESJ et le CIGREF.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription au **Cycle de spécialisation en « Sécurité des usages numériques »** sont fixés à **3 500 euros**.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture du cycle.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge du stagiaire ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle. Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :
14 OCTOBRE 2016

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation